



Gouvernement du Québec Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Québec, le 14 septembre 2021

Madame Manon Murray
Directrice générale
Direction générale des grands projets routiers
de la région métropolitaine de Québec
Ministère des Transports
475, boulevard de l'Atrium, 4e étage, bureau 401
Québec (Québec) G1H 7H9

Madame la Directrice générale,

Je vous informe que l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans sur le territoire de la ville de Québec et de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a été jugée complète, conformément aux dispositions de l'article 42, 1er al., par. 3° de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI). Ainsi, vous devez entreprendre la période d'information publique à partir du 5 octobre 2021 jusqu'au 4 novembre 2021.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Vos responsabilités et obligations sont précisées à la section V du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (chapitre Q-2, r. 23.1).

Conformément à l'article 11 du Règlement, vous devez publier un avis annonçant la période d'information publique dans un quotidien ou un hebdomadaire distribué dans la région où votre projet est susceptible de se réaliser. Le modèle d'avis se trouve en annexe de cette lettre. Vous devez également informer le ministre de la date de publication prévue pour cet avis au moins trois jours avant celle-ci, en transmettant un courriel à M^{me} Marie-Ève Thériault, chargée de projet, à Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca et à la coordonnatrice au dossier, M^{me} Annie Ouellet, à Annie.Ouellet@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, selon l'article 20 du Règlement, vous devez aussi transmettre une copie de l'avis, tel que publié, dans les cinq jours suivant sa publication à l'adresse suivante : Registre. Evaluations Environnementales @environnement.gouv.qc.ca.

...2

Cabinet de Québec Édifice Marie-Guyart 675, boul. René-Lévesque Est, 30° étage Québec (Québec) G1R 5V7 Téléphone : 418 521-3911

Télécopieur : 418 643-4143 Courriel : ministre@environnement.gouv.qc.ca Internet : www.environnement.gouv.qc.ca 141, avenue du Président-Kennedy, 8º étage Montréal (Québec) H2X 1Y4

Téléphone : 514 864-8500 Télécopieur : 514 864-8503 Je souligne que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 12 du Règlement à toute municipalité locale ou réserve indienne sur le territoire de laquelle le projet serait réalisé.

J'ai demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) d'annoncer le début de la période d'information publique et de déposer le dossier aux fins de consultation par le public dans les locaux du BAPE à Québec et dans différents centres de consultation déterminés par ce dernier. Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, le BAPE mettra en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour cette étape afin de respecter ces mesures.

Pendant la période d'information publique de 30 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation relativement au projet conformément à l'article 45 de la LACPI.

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information publique vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au BAPE au 418 643-7447.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

BENOIT CHARETTE

Bencit Charette

p. j.

c. c. M. Philippe Bourke, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement